

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-57 : Plateforme d'éco-extraction Cité du Végétal _ Bail commercial Société ID4TECH
_ Avenant 3 _ Modification de nom : HEIDI BOTANICALS et modification de la surface louée

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans et, notamment, de signer les baux des occupants des biens de la Communauté dans la limite des tarifs fixés par le Conseil Communautaire,*

Vu le bail commercial signé le 1^{er} juillet 2016, avec le preneur, l'association Plateforme d'Eco-extraction de Valréas (PEEV), pour des locaux d'une surface de plateau de 575,47 m² dont 106,40 m² de halle ATEX, à usage de plateforme industrielle de production et de prestation d'éco-extraction,

Vu la décision du Président n°2019-74 du 19 juillet 2019 actant l'accord de cession concernant la reprise de la Plateforme d'Eco-Extraction de Valréas (PEEV) par la société ID4TECH, numéro SIRET 84907991800017, ayant son siège social Cité du Végétal, 14D Route de Grillon à Valréas (84600), représentée par François GAUTIER,

Vu la décision du Président n°2022-15 du 22 février 2022, autorisant la signature de l'avenant n° 2, pour l'accroissement de la surface louée passant de 575,47 m² à 1442,32m², avec la société ID4TECH, numéro SIRET 84907991800017, ayant son siège social Cité du Végétal, 14D Route de Grillon à Valréas (84600), représentée par François GAUTIER,

CONSIDERANT la décision du Tribunal de Commerce d'Annecy, faisant suite à la procédure de liquidation de la société ID4TECH, ordonnant le transfert du bail commercial en vigueur d'ID4TECH à HEIDI BOTANICALS à compter du 1^{er} avril 2024,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant n°3 relatif à la modification du nom de la société ID4TECH, numéro SIRET 84907991800017, ayant son siège social Cité du Végétal, 14D Route de Grillon à Valréas (84600), représentée par François GAUTIER, devenant :

HEIDI BOTANICALS
numéro de SIRET : 927 979 039 00017
siège social : Cité du Végétal, 14D Route de Grillon à Valréas (84600)
représentée par : François GAUTIER
à compter du 1^{er} avril 2024.

Article 2 : DE MODIFIER l'article I.I du bail suite à la proposition qui a été faite à HEIDI BOTANICALS, et acceptée :
de restituer 155m² afin d'y installer le Campus Connecté faisant passer la surface louée de 1442,32 m² à 1287,32m².

Article 3 : DE MODIFIER l'article III du bail par la mise à jour du code NAF de HEIDI BOTANICALS en 10.89Z « Fabrication d'autres productions alimentaires », cet article intégrant également les recours pour répondre aux désordres constatés sur les sols de la plateforme.

Article 4 : DE MODIFIER l'article IV.9 du bail autorisant la sous-location.

Article 5 : DE MODIFIER l'article VI du bail concernant les contributions et charges modifiées avec la nouvelle surface louée.

Article 6 : DE MODIFIER l'article XI.1.1 du bail concernant le montant du loyer modifié avec la nouvelle surface louée. Dès lors que HEIDI BOTANICALS aura trouvé un espace de stockage, le loyer sera réduit de 7,2%

Article 7 : DE MODIFIER l'article XI.2 du bail concernant l'indexation du loyer modifiée avec la nouvelle surface louée.

Article 8 : DE SE CONFORMER aux termes de l'avenant au bail commercial consenti entre les deux parties, tels qu'annexés à la présente.

Article 9 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 10 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 24 juillet 2024

Le Président,
Patrick ADRIEN

